



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE
COMITÉ DE L'AQUACULTURE
Quatrième session
Alexandrie (Égypte), 7-9 juin 2004
PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2004-2006 ET INCIDENCES BUDGÉTAIRES

INTRODUCTION

1. Le programme de travail proposé pour la prochaine période intersessions (2004-2006) comporte principalement les éléments suivants: i) appui au Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM), au Réseau sur la technologie de l'aquaculture en Méditerranée (TECAM) et au Réseau sur les aspects socioéconomiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM) (y compris les activités se rapportant aux aspects environnementaux qui relevaient auparavant du Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée (EAM); ii) une session ordinaire du Comité de l'aquaculture; iii) une collaboration au sein de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et à l'extérieure de celle-ci. Le quatrième élément iv) concerne, pour sa part, la collecte de fonds visant à mener les activités supplémentaires du Comité de l'aquaculture figurant dans le plan d'action établi lors de la Consultation sur l'Article 9 du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

2. La réalisation du programme de travail proposé dépendra, dans une large mesure, des fonds disponibles par le biais du budget autonome de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, du soutien des pays donateurs et de l'engagement pris par les membres de la Commission. Conformément à la décision prise à la vingt-huitième session de la CGPM (Tanger, Maroc, 14-17 octobre 2003), les questions relatives au budget autonome de la Commission seront abordées lors d'une session extraordinaire de cette dernière. Les membres de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée ont, à plusieurs reprises, souligné l'importance croissante de l'aquaculture dans la région et l'on s'attend à ce que le Comité de l'aquaculture se voie attribuer une part adaptée du budget autonome, de manière à pouvoir exercer son mandat comme il se doit au travers d'activités fondamentales et spéciales. Toutefois, le programme de travail du Comité de l'aquaculture devra également envisager d'éventuelles contributions de la part

de partenaires, actuels ou non, à l'appui des réseaux du Comité, de même que des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de son plan d'action, comme indiqué ci-dessus.

3. Le document GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.7 donne des informations actualisées sur la situation du budget autonome et son incidence sur les activités du Comité de l'aquaculture.

PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS POUR LE RÉSEAU SIPAM

4. La proposition de plan de travail du SIPAM pour 2004-2006 prend en considération les délibérations de la septième réunion annuelle du SIPAM (Casablanca, Maroc, 19-20 septembre 2003) (voir GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.10), le rapport final de l'évaluation externe du Comité de l'aquaculture (voir GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.12) et les recommandations de la réunion spéciale d'experts sur l'évaluation externe du Comité des pêches et de ses réseaux (Rome, Italie, 29-30 mars 2004) (voir GFCM:CAQ/IV/2004/4).

5. En l'absence de fonds spécifiquement alloués au réseau, la réalisation des activités proposées dépendrait avant tout du soutien financier du Gouvernement tunisien pour l'entretien du Centre régional du SIPAM et de l'appui technique et financier restreint que la FAO sera en mesure d'affecter à l'amélioration du système d'information, sauf si d'autres sources de financement sont identifiées.

6. Tous les pays qui participent activement au réseau du SIPAM devraient, par l'intermédiaire de leur coordonnateur national, fournir une contribution sous la forme d'informations et de statistiques mises à jour, complètes et vérifiées, selon les besoins, en vue d'une diffusion vers les utilisateurs finaux grâce à l'actuel site web du réseau. Le Centre régional du SIPAM continuera d'assumer un rôle fondamental pour faire en sorte que ces informations soient livrées et pour venir en aide, le cas échéant, aux coordonnateurs nationaux. Le Département des pêches de la FAO continuera, de son côté, à assurer une aide technique.

7. L'évolution et l'amélioration du site web du SIPAM et la simplification de la structure des diverses bases de données sont considérées comme les principales activités prioritaires du prochain plan de travail. Le tableau qui suit le paragraphe 18 recense les parties responsables et les éventuelles incidences financières des activités proposées.

Site web du SIPAM

8. L'interaction avec d'autres systèmes d'information a été jugée prioritaire lors de l'achèvement du processus d'élaboration du SIPAM. Différents niveaux d'interaction entre le SIPAM et d'autres systèmes ont été recensés dans le cadre d'une étude préliminaire réalisée par le Secrétariat et le Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS), en fonction des besoins et des exigences. Des liens spécialisés faciliteront la recherche d'information spécifique en garantissant la circulation d'informations sur l'aquaculture et en renforçant la visibilité aux échelons régional et mondial. Des recommandations ont également porté sur l'interaction avec d'autres systèmes d'information thématique, ce qui sera mis en place, notamment, avec des initiatives comme le Système d'information sur les agents pathogènes des animaux aquatiques et la quarantaine (AAPQIS) (www.aapqis.org) ou GLOBEFISH (www.globefish.org), pour les pathologies et le commerce/la commercialisation du poisson. Pour créer des synergies et renforcer les activités du Comité de l'aquaculture, on encouragera des liens vers des projets d'information et de formation, comme le projet CSN-INTRAN (Création de réseaux d'appui pour le transfert international de technologies novatrices dans l'aquaculture européenne) de l'Union européenne. Il reste toujours à trouver des fonds pour permettre cette interaction avec d'autres systèmes d'information.

9. À la septième réunion annuelle du SIPAM, il a été convenu que le site web devait présenter des rapports nationaux sur l'aquaculture qui soient exhaustifs et de meilleure qualité, de sorte que la structure d'origine du rapport national a été revue. Il a finalement été décidé d'adopter le nouveau modèle de rapport intitulé Vue d'ensemble du secteur aquacole national (NASO), mis au point par le Département des pêches de la FAO. Grâce à l'aide de la FAO, le plan de travail du

réseau englobera la réalisation de rapports aquacoles nationaux pour l'ensemble des pays de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée qui participent à ce réseau.

Bases de données du SIPAM

10. En ce qui concerne les huit bases de données du SIPAM, la priorité consistera à en simplifier la structure de manière à permettre aux coordonnateurs nationaux de collecter et d'encoder plus facilement les données. Le contenu de l'ensemble des tableaux de référence sera examiné dans le but d'en éliminer les éléments ou les champs de données qui ne sont plus jugés utiles. Il sera en outre nécessaire de revoir les termes et les définitions figurant dans les tableaux de référence. Dans ce contexte, il est proposé d'adopter une terminologie normalisée et adaptée au travers d'échanges avec le FIGIS et de l'utilisation de termes et de définitions figurant dans le glossaire de l'aquaculture de la FAO.

11. En ce qui concerne l'actuelle base de données sur les pathologies, le SIPAM, à sa septième réunion annuelle, est convenu que ce site web spécifique changerait son appellation en "Fish Health" (santé des poissons) et que le répertoire des centres de diagnostic aquacole du TECAM en Méditerranée serait intégré dès que les activités seront terminées et que des fonds auront été trouvés pour l'édition du document au format HTML. Par ailleurs, les nouvelles fonctionnalités de "Fish Health" seraient également liées à la base de données AAPQIS, comme indiqué ci-dessus.

Autres

12. À la troisième session du Comité de l'aquaculture (Saragosse, Espagne, 25-27 septembre 2002), l'idée a été lancée d'engager les services d'un expert en communications au profit du réseau. Le Secrétariat réexaminera la possibilité d'obtenir ces services par le programme des cadres associés (APO) ou par des systèmes similaires.

13. À plusieurs reprises, le Secrétariat a souligné que le nouvel outil d'information et de communication du SIPAM nécessite un apport dynamique et constant d'informations pour pouvoir se tailler une réputation auprès des utilisateurs finaux. À ce propos, les pays participant au SIPAM sont invités à encourager les utilisateurs internes et externes à présenter des éléments pertinents concernant l'aquaculture, y compris des articles de presse, des documents, des photos et des liens, en s'appuyant sur le formulaire en ligne spécial (se reporter à l'icône "Viewers Inputs" sur le site web du SIPAM), par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux.

14. Il est toujours nécessaire de fournir une assistance technique et une formation aux agents de liaison dans certains pays participants (comme l'Albanie, le Liban et la Libye) au sujet de l'utilisation du logiciel du SIPAM, de manière à leur permettre de fournir des données et de mettre en place des bases de données nationales. Il convient de trouver des fonds pour ces formations.

15. L'importance de définir un mandat clair pour les coordonnateurs nationaux du SIPAM a été admise à la septième réunion annuelle du SIPAM (voir GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.10) et à la réunion d'experts sur l'évaluation externe du Comité de l'aquaculture (voir GFCM:CAQ/IV/2004/4), et des recommandations en ce sens ont été formulées. L'annexe 1 présente un nouveau projet de mandat pour les coordonnateurs nationaux. Le Comité est invité à discuter de ce mandat et à l'approuver.

Réunions

16. Le SIPAM tient habituellement deux réunions chaque année: la réunion annuelle de l'ensemble des coordonnateurs nationaux et celle de son Comité directeur. Sur la base des recommandations de l'évaluation externe du SIPAM, des actuelles contraintes budgétaires et des besoins pratiques, il est proposé de restreindre la fréquence des réunions annuelles à une tous les deux ans et d'y mener à bien les tâches qui relevaient du Comité directeur.

17. En conséquence, il est proposé de tenir la prochaine réunion annuelle en 2005. L'offre faite à la septième réunion annuelle du SIPAM (GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.10) d'accueillir la réunion suivante à Split (Croatie) a reçu un accueil favorable de la part des autres coordonnateurs

nationaux. Il reste encore à trouver des sources de financement pour cette réunion. Toutefois, à défaut de budget autonome pour les activités, les frais de participation devraient être à charge des membres participant au réseau, comme l'a également encouragé la Commission à sa vingt-septième session (Rome, Italie, 19-22 novembre 2002), sauf si d'autres sources de financement sont identifiées. Les dates de réunion seront proposées en temps opportun.

18. Le coordonnateur régional du SIPAM participera aux sessions de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et du Comité de l'aquaculture.

Mesure à prendre/proposée	Responsabilité	Incidence financière	Financement identifié/garanti
1. Mise à jour régulière du portail et des bases de données du SIPAM.	Centre régional	OUI	OUI Gouvernement de Tunisie, FAO, CGPM
2. Fourniture régulière d'informations pertinentes sur l'aquaculture.	Coordonneurs nationaux, Centre régional, secteur privé, Secrétariat	NON	---
3. Interaction avec d'autres systèmes d'information et mise à jour de certaines pages web du SIPAM.	Secrétariat	OUI	NON
4. Élaboration des Vues d'ensemble du secteur aquacole national (NASO) pour tous les États membres du SIPAM.	Coordonneurs nationaux et Secrétariat	OUI	OUI (FAO / Coordonneurs nationaux)
5. Rédaction finale du mandat d'un chargé de l'information et soumission de plans adaptés à la demande.	Secrétariat	NON	---
6. Recrutement du chargé de l'information.	Secrétariat	OUI	NON
7. Simplification de la structure des bases de données du SIPAM afin de faciliter la collecte et l'encodage des données.	Secrétariat et Centre régional	OUI	NON
8. Mise à jour de la base de données du SIPAM sur les pathologies et téléchargement du répertoire des centres de diagnostic du TECAM.	Secrétariat, Centre régional et CIHEAM	OUI	NON
9. Mise à jour du mandat de coordonnateur national du SIPAM.	Secrétariat et Coordonneurs nationaux	NON	---
10. Assistance et formation technique à certains États membres afin qu'ils mettent en place et organisent leurs bases de données nationales.	Centre régional	OUI	NON
11. Réunions annuelles du SIPAM en 2005.	États membres, Centre régional et Secrétariat	OUI	NON

ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR LES RÉSEAUX SELAM ET TECAM

19. La proposition de plan de travail du TECAM et du SELAM pour 2002-2004, présentée à la deuxième session du Comité de l'aquaculture (Saragosse, Espagne, 25-27 septembre 2002), a été examinée et approuvée par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée à sa vingt-septième session (Rome, Italie, 19-22 novembre 2002). Ce plan de travail englobait huit activités de "priorité 1" et sept autres de "priorité 2". Il était entendu que la mise en œuvre des activités proposées ne serait possible que si des fonds suffisants étaient mobilisés en plus des ressources restreintes que le CIHEAM pourrait affecter aux réseaux, parallèlement à la contribution technique de la FAO.

20. À l'issue de la dernière période intersessions, le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), par l'intermédiaire de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (CIHEAM-IAMZ), n'avait pu mettre en œuvre que quatre cours et séminaires internationaux, avec l'appui financier de la FAO et la collaboration de plusieurs institutions nationales. Cette situation s'explique par un manque de disponibilités financières. Au moment de la rédaction du présent document, une cinquième activité sur la mariculture en haute mer était en cours de préparation et devait se dérouler du 17 au 22 mai 2004.

21. Pour la prochaine période intersessions, quatre activités sont proposées dans le cadre du réseau TECAM, dont trois ont déjà reçu l'aval de la Commission, comme indiqué ci-dessus. Le CIHEAM-IAMZ est parvenu à obtenir les fonds nécessaires à l'organisation de la première de ces activités, qui sera mise sur pied en collaboration avec l'université de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne). En revanche, la mise en œuvre des trois autres activités ne sera possible que si des fonds suffisants sont trouvés pour garantir également la participation de représentants des États membres en développement de la CGPM, qui dépendent souvent entièrement d'un parrainage.

Plan de travail 2004-2005

- a) Cours de perfectionnement du TECAM sur "*Le diagnostic et la maîtrise des maladies des poissons dans l'aquaculture marine en Méditerranée*". Ce cours devrait avoir lieu du 13 au 24 septembre 2004 (lieu: Saint-Jacques de Compostelle, Espagne). Organisateur: CIHEAM-IAMZ et université de Saint-Jacques de Compostelle.
- b) Cours de perfectionnement du TECAM sur "*L'utilisation des systèmes d'information géographique dans les pêches et l'aquaculture*". Ce cours devrait avoir lieu du 13 au 24 septembre 2005 (lieu: Saragosse, Espagne). Organisateur: CIHEAM-IAMZ.
- c) Cours de perfectionnement du TECAM sur "*La conception et la gestion d'élevages de mollusques*". Ce cours devrait avoir lieu du 14 au 18 février 2005 (lieu: Saragosse, Espagne). Organisateur: CIHEAM-IAMZ.
- d) Mise à jour de l'enquête du TECAM sur les laboratoires de diagnostic aquacole en Méditerranée.

Plan de travail 2005-2006

22. En ce qui concerne les activités pour 2005-2006, le CIHEAM-IAMZ envisage d'organiser (à des dates à déterminer) la quatrième réunion du Comité de coordination des réseaux TECAM et SELAM, afin de discuter et d'identifier les activités futures et d'établir les priorités. Dans le cadre de cette démarche, le Comité en question prendra en considération toute activité nouvelle susceptible d'être identifiée et discutée à la quatrième session du Comité de l'aquaculture. Toutefois, les trois activités ci-dessous ont reçu la priorité pour le moment, dans la mesure où seul le CIHEAM garantit le financement des activités du réseau. Deux de ces activités avaient déjà été proposées dans le dernier plan de travail des deux réseaux.

- e) Cours de perfectionnement du TECAM sur "*La production aquacole d'algues macro et microscopiques*".
- f) Cours de perfectionnement du TECAM sur "*Les méthodologies d'évaluation de l'impact environnemental des exploitations aquacoles en Méditerranée*".
- h) Séminaire du SELAM sur "*La traçabilité des produits aquatiques*".

23. Les activités proposées dépendront avant tout de la contribution financière du CIHEAM-IAMZ, dont les ressources sont limitées, et de l'appui technique qu'il fournit aux deux réseaux. La réalisation du programme de travail dépendra dans une large mesure de la mise en œuvre du budget autonome de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et de la collecte de fonds pour le fonctionnement des réseaux. Si aucune décision n'est prise à propos du budget de la CGPM, le nombre d'activités ou la participation de représentants de certains États membres de la Commission devraient être revus la baisse.

PROPOSITION DE PROJET RÉGIONAL

Du fait de la difficulté de plus en plus grande qu'éprouvent les partenaires à financer un programme aquacole régional digne de ce nom, le Secrétariat a revu, conformément aux recommandations du Comité, la proposition de descriptif de projet présenté à l'origine lors de la deuxième session du Comité de l'aquaculture (voir GFCM:CAQ/IV/2004/3 et GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.8). Le Comité sera invité à examiner ce document et à remettre, en fin de compte, des observations et des suggestions à une date qui sera déterminée durant la session.

CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

24. Le Comité de l'aquaculture se réunit tous les deux ans, de sorte que sa cinquième session devrait avoir lieu en 2006. Pour organiser cette réunion, il conviendra de dégager les fonds nécessaires, notamment pour couvrir le coût de l'interprétation dans quatre langues (se reporter au document GFCM:CAQ/IV/2004/6). Le coût total de cette réunion dépendra de la décision prise par le Comité quant au lieu où se tiendra la session et de la disponibilité d'interprètes qualifiés.

COLLABORATION EXTERNE AU SEIN DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE ET À L'EXTÉRIEUR DE CELLE-CI

25. La CGPM et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) ont créé en 2002 le Groupe de travail spécial sur l'élevage durable du thon rouge en Méditerranée, qui a tenu sa première réunion à Rome (Italie), du 12 au 14 mai 2003, et la deuxième à Izmir (Turquie), du 15 au 17 décembre 2003 (voir GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.9). La troisième et dernière réunion du groupe devrait avoir lieu en Italie au cours du deuxième semestre de 2004, grâce à l'appui du Gouvernement italien. Cette réunion devrait permettre d'achever un projet de directives sur l'élevage durable du thon rouge.

26. La réunion consacrée aux interactions entre la pêche de capture et l'aquaculture a été organisée en novembre 2003 par le projet ADRIAMED de la FAO (Coopération scientifique à l'appui de la pêche responsable dans l'Adriatique) (voir GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.11). Cette consultation a donné lieu à une série de recommandations ayant trait aux interactions entre la pêche de capture et l'aquaculture dans les pays et la zone concernés par le projet ADRIAMED. D'éventuelles activités de collaboration pourraient être recensées et inscrites parmi les priorités en guise de suivi.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE

27. Il faudra obtenir des fonds de la part des divers partenaires pour mener à bien les réunions et les activités du Comité de l'aquaculture, y compris celles qui se rapportent au SIPAM.

28. Le tableau ci-après présente une estimation des fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées.

SIPAM	
	\$ EU
Réunion	
Réunion annuelle (2005) ¹	25 000
Assistance du Centre régional aux pays participants	10 000
Chargé des communications du SIPAM	30 000
Portail du SIPAM	
Entretien technique et du serveur du portail ²	7 000
Développement et élargissement du portail	8 000
Logiciel de communication	2 000
TECAM/SELAM	
Plan de travail pour 2004-2006 - Six cours/séminaires/ateliers ³	200 000
SESSION DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE	
Cinquième session du Comité de l'aquaculture ⁴	40 000

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

29. Il est demandé au Comité d'examiner le programme de travail proposé et les fonds nécessaires pour la prochaine période intersessions 2004-2006 des réseaux, ainsi que d'autres activités se rapportant au Comité de l'aquaculture de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée.

¹ Pour contenir autant que possible les dépenses, les membres du SIPAM sont encouragés à assumer les frais de leur coordonnateur national. La FAO prend en charge les frais de voyage de son personnel. Le pays d'accueil assumera les coûts d'une salle de réunion et les frais de logistique sur place s'y rapportant. Le chiffre indiqué constitue une estimation du coût total de la réunion, y compris les frais de voyage.

² Cette tâche sera assumée par la FAO jusqu'à ce que le portail du SIPAM soit, à terme, transféré sur le système d'information de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée.

³ Le coût direct estimé de l'organisation des activités figurant dans le plan de travail du TECAM et du SELAM a été calculé à partir de celui des activités déjà réalisées. Pour financer ces activités, le CIHEAM les prendra en considération au moment d'élaborer son propre budget. Il cherchera par ailleurs à obtenir un appui financier et organisationnel auprès d'organisations et d'institutions nationales et internationales.

⁴ La session suivante du Comité de l'aquaculture se tiendra en 2006. Les coûts directs estimés englobent, pour le moment, l'interprétation dans quatre langues, ainsi que la traduction et l'impression de la documentation.

Annexe 1***MANDAT******Coordonnateur national du SIPAM***

Reconnaissant l'engagement de chaque gouvernement envers le SIPAM sous l'égide de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et l'appui sans réserve de ses supérieurs hiérarchiques, le Coordonnateur national du SIPAM⁵ devra notamment assumer les tâches suivantes (sans que cela soit limitatif):

1. mettre en place et diriger un bureau national central du SIPAM afin de collecter des données, des informations et des nouvelles d'actualité concernant tous les aspects de l'aquaculture à l'échelle nationale;
2. mettre en place et coordonner une série d'antennes secondaires du SIPAM, dont l'emplacement⁶ devrait être adapté à la situation, chargées de collecter des informations pertinentes et de les transmettre au bureau national du SIPAM;
3. en collaboration avec le Centre régional du SIPAM, préparer les programmes de travail annuels du SIPAM qui définira clairement la répartition du temps de travail du personnel pour toutes les activités en cours du SIPAM, afin de les soumettre à l'approbation de son gouvernement;
4. préparer des projets de budget annuel pour toutes les activités du SIPAM, y compris les déplacements essentiels dans le pays et à l'étranger, afin de solliciter un financement des autorités publiques;
5. collecter, vérifier/valider, collationner et analyser les informations en provenance des antennes secondaires du SIPAM et les transférer, chaque mois, au Centre régional du SIPAM;
6. rédiger, sans y être invité par le Centre régional du SIPAM, des communiqués originaux à propos des activités en cours et des perspectives d'avenir du secteur aquacole national;
7. avec l'approbation de son supérieur hiérarchique, assister aux réunions régionales qui auront fait l'objet d'un accord avec le Centre régional;
8. aider le Centre régional à identifier les éventuelles sources de financement non gouvernementales et privées et à solliciter leur soutien au réseau du SIPAM;
9. faire largement connaître l'existence et la valeur des informations figurant sur le site web du SIPAM auprès du secteur privé et parmi les autorités publiques de son pays, ainsi que dans des institutions concernées, comme les universités, et offrir une orientation à propos de l'utilisation de ce site web;
10. suggérer, de façon continue, d'éventuelles améliorations à apporter au SIPAM;
11. procéder à une évaluation interne constante de l'efficacité des activités de diffusion d'information menées par le SIPAM sur le plan national⁷ de manière à améliorer les services futurs;

⁵ Selon toute vraisemblance, ces postes devraient être à temps partiel (50 pour cent).

⁶ Par exemple, dans des administrations publiques locales, des universités ou d'autres institutions traitant de l'aquaculture, au sein d'associations nationales de producteurs aquacoles, etc.

⁷ Par exemple, en mesurant le nombre de visites sur le site web, la durée de chacune d'entre elles, le profil de l'utilisateur d'informations et l'endroit d'où il se connecte, la fréquence des visites d'un même utilisateur, etc.

12. aider à promouvoir le SIPAM et à en garantir la réussite de toute autre manière, selon les instructions ponctuelles du Coordonnateur régional du SIPAM.